

MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES : QUELLES DÉMARCHES DÉCLARATIVES ?

 Type de manifestation	 Seuil de participants	 Quelles démarches ?	 Délai à respecter	 A qui déclarer ? Quelle plateforme ?
 Manifestation sur voie publique fête, tablée, rassemblement, kermesse...	Moins de 1500 participants	Déclaration préalable de la manifestation via la fiche organisation	15 jours avant minimum	Mairie
 Grand rassemblement	Plus de 1 500 personnes	Déclaration spécifique « grand rassemblement »	Minimum 2 mois avant	Sous-Préfecture de Cholet
 Vide-greniers / brocante	Pas de seuil	Déclaration préalable de vente au déballage avec registre des exposants + demande d'occupation du domaine public si nécessaire	Minimum 15 jours avant	Mairie
 Feu d'artifice / spectacle pyrotechnique	Pas de seuil de participants. Déclaration notamment pour F4, T2 ou ≥ 35 kg de matière active selon les catégories	Déclaration de spectacle pyrotechnique	Minimum 1 mois avant	Mairie + préfecture sur la plateforme Démarches Simplifiées
 Course à pied / compétition sportive sur voie publique	Dès le 1er participant si classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance	Déclaration de manifestation sportive	2 mois minimum ; 3 mois si plusieurs départements	Mairie si dans une seule commune ; sinon préfecture. Déclaration via la Plateforme SIMS (Manifestations Sportives)
 Randonnée pédestre, cyclotourisme... sur voie publique	Moins de 100 participants	Pas de déclaration sportive au titre du Code du sport. Occupation du domaine public si besoin		Mairie si nécessaire
	Plus de 100 participants	Déclaration de manifestation sportive	Minimum 1 mois avant	Mairie si l'événement se déroule dans une seule commune ; sinon préfecture. Via plateforme SIMS
 Concentration de véhicules à moteur sur voie publique	Moins de 50 véhicules	Pas de déclaration sportive au titre du Code du sport. Occupation du domaine public si besoin		Mairie si nécessaire
	Plus de 50 véhicules	Déclaration de manifestation sportive motorisée	2 mois minimum pour un événement dans un seul département	Préfecture. Via plateforme SIMS